



**Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick**

1. L'accès aux soins. Que compte faire votre parti pour améliorer l'accès aux services de primaires au Nouveau-Brunswick ?

Nous avons une approche à facettes multiples pour réduire les temps d'attentes dans les services des soins de santé primaires. Les nombreux éléments de ce plan seront publiés dans les jours et les semaines à venir. Cependant, l'objectif général est de réduire les temps d'attente et l'embauche de plus d'infirmières-infirmiers, et d'infirmiers-infirmières praticiennes est une partie importante de ce plan.

2. Une assurance-médicaments. Que fera votre parti pour assurer la mise en œuvre d'un plan d'assurance-médicaments universel national ?

Notre parti soutient fermement la création d'un système d'assurance-médicaments national financé par le gouvernement fédéral. Nous avons démontré le sérieux de notre engagement envers cette disposition avec la décision du premier ministre de dédier la moitié de l'ordre du jour de la réunion de tous les premiers ministres du Canada, organisée par Nouveau-Brunswick en 2018.

3. Les soins de longue durée. Que prévoit votre parti comme stratégie en matière de soins à longue durée pour les soins des personnes âgées ?

Nous avons élaboré, et sommes en train de mettre en œuvre, une stratégie complète sur le vieillissement, ainsi qu'une stratégie d'abord chez soi afin d'aider les personnes âgées à demeurer chez elles le plus longtemps possible. Cette dernière stratégie comprend la création de nouveaux crédits d'impôt qui permettraient aux personnes âgées de rénover leur maison, un nouveau crédit d'impôt pour les aidants naturels accordé à ceux qui prennent soin des membres vieillissants de leur famille, et des investissements dans les logements plus abordables.

Nous avons également lancé un partenariat de 75 millions de dollars avec le gouvernement fédéral afin de créer un projet pilote ayant comme objet le vieillissement au Nouveau-Brunswick et conçu pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Nous reconnaissons la complexité croissante des besoins des résidents en foyer de soins et le besoin de flexibilité dans les heures à octroyer aux différents types de patients. Un gouvernement libéral réélu va développer une stratégie complète pour le recrutement d'employés et d'employées pour le secteur des foyers de soins et augmenter les heures de soins de 3,1 heures à 3,3 heures d'ici 2022, et augmenter encore jusqu'à 3,5 heures d'ici 2026.

Dans le cadre du plan quinquennal pour les foyers de soins, nous bâtirons dix nouveaux foyers de soins de 60 lits chacun, pour un total de 600 nouveaux lits en foyers de soins, et 407 lits supplémentaires pour les personnes atteintes de troubles de la mémoire, et investirons au-delà de 100 millions de dollars pour rénover les foyers de soins existants. Nous continuerons de travailler avec des partenaires clés afin d'intensifier les efforts de recrutement et faire en sorte qu'il y ait plus de professionnels et professionnelles de la santé dans la province.

4. La santé mentale et les dépendances. Que fera votre parti pour s'attaquer aux questions liées à la santé mentale et aux dépendances au Nouveau-Brunswick ?

Notre parti va dévoiler son plan dans les semaines à venir. Soyez assurés que nous prenons cette question très au sérieux et qu'une place importante lui sera réservée dans notre plateforme.

5. La pénurie d'infirmières. Que fera votre parti relativement à la planification des ressources humaines en santé et à la pénurie actuelle d'infirmières immatriculées au Nouveau-Brunswick ?

Notre gouvernement a embauché de nouvelles infirmières praticiennes pour venir travailler en clinique à Fredericton et à Saint John. Ceci s'est traduit par une baisse significative de Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois inscrits au registre des patients et une augmentation à l'accès aux soins primaires pour ceux et celles actuellement sans médecin de famille. Les postes additionnels vont augmenter le nombre d'infirmiers et d'infirmières praticiennes travaillant au Nouveau-Brunswick à environ 120.

Nous reconnaissons le rôle essentiel que les infirmières et infirmiers jouent dans notre système de soins de santé. C'est pourquoi nous continuerons à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de recrutement et de maintien en poste des infirmières. Ce travail est en cours à la suite d'un comité gouvernemental et d'intervenants créé en décembre 2017.

Votre gouvernement a également proposé des modifications législatives afin de permettre aux infirmiers et infirmières praticiennes d'accueillir les patients dans le programme Extra-mural et d'utiliser des services de dépistage dans les établissements de soins de santé dans le cadre de la

prise en charge de ces patients. Ces changements permettent aux infirmiers et infirmières praticiennes de rapporter la cause du décès sur un certificat de décès. Le ministère de la Santé a également décidé d'établir un programme de suppléance par les infirmiers et les infirmières praticiennes. Cela va leur permettre de remplacer les médecins de famille qui s'absentent temporairement et ainsi assurer des soins continus aux patients.